



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Directeur de Cabinet du Ministre
de l'Agriculture et de la Souveraineté
Alimentaire,**

**Le Directeur de Cabinet du Ministre
Délégué auprès du Ministre de l'Économie,
des Finances et de la Souveraineté
Industrielle et Numérique,
Chargé des Comptes Publics**

Paris, le **29 SEP. 2023**

à

Madame la Cheffe du service de l'Inspection
générale des Finances

Monsieur le Vice-Président du Conseil général
de l'Alimentation, de l'Agriculture et des
Espaces ruraux

N/Réf : TR510287

Objet : mission d'assistance concernant l'avenir du site de Grignon (78)

Le site de Grignon, situé sur le territoire de la commune de Thiverval-Grignon (Yvelines) et occupé par AgroParisTech ainsi que l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) jusqu'en septembre 2022, appartient au domaine de l'Etat. L'institut AgroParisTech, affectataire du site, engage environ 1 million d'euros par an pour l'entretien et la sécurisation du site.

La création d'un nouveau campus sur le plateau de Saclay, aujourd'hui livré, a permis d'y réunir les quatre campus franciliens d'AgroParisTech (sites de l'avenue du Maine, de Massy, de la rue Claude-Bernard et de Grignon) et les laboratoires associés de l'INRAE.

Pour contribuer au financement global de l'opération, l'Etat, par le biais du Ministère en charge de l'agriculture et du Ministère en charge des domaines, a engagé la cession des quatre sites susmentionnés dont celui de Grignon dès 2020.

Un premier processus de cession du site de Grignon par voie de consultation a été engagé en mars 2020 par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en lien avec le Secrétariat général du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), sur la base d'un cahier des charges dont les principes ont été partagés au préalable avec la maire de la commune de Thiverval-Grignon.

L'annonce des résultats de la consultation (sélection, par la DIE sur proposition du jury, de l'opérateur Altaréa) a suscité une vive réaction des élus locaux et des étudiants relayée par la presse locale et nationale. L'Etat a de fait constaté et subi un revirement de la position de la maire de Thiverval-Grignon et un jeu d'acteurs complexe impliquant des réseaux d'anciens de l'Ecole AgroparisTech.

Cette situation de tension, à laquelle s'ajoutaient des risques juridiques consécutifs au refus de la commune de Thiverval-Grignon de modifier son plan local d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet porté par la société Altaréa, a conduit le MASA et le Ministère chargé des Comptes publics (MCP) à faire valider par Matignon l'abandon de la vente. A la suite de la décision de l'Etat d'interrompre la cession, des contentieux ont été introduits auprès du tribunal administratif de Versailles.

La société Altaréa demande l'annulation de la décision qui a retiré sa désignation comme lauréate de l'appel à projets et sollicite un dédommagement compte tenu de l'abandon du projet. Un autre candidat (Grignon 2026), évincé, conteste, dans deux requêtes séparées, d'une part, l'attribution à Altaréa et, d'autre part, le rejet de sa propre offre d'acquisition. Ces contentieux sont pilotés par la DIE. L'instruction de la requête d'Altaréa et de la première requête de Grignon 2026 est close depuis fin juin 2023. La clôture d'instruction de la seconde requête de Grignon a été fixée au 8 septembre 2023.

L'issue du contentieux n'est pas connue à ce jour mais se soldera au pire par une indemnisation que l'Etat espère la plus limitée possible.

Le préfet des Yvelines a engagé quelques mois après l'abandon du projet des discussions avec les collectivités territoriales, aux fins de retrouver une situation apaisée et imaginer, de manière concertée, de nouvelles orientations. Ces discussions n'ont cependant pas permis de faire émerger un projet consensuel.

Dans un souci d'apaisement, de nouvelles pistes d'utilisation du site doivent être identifiées.

Dans ce cadre, je souhaite que vous réalisiez une mission qui se déroulera, en lien étroit avec la DIE et le MASA, en explorant trois axes possibles :

- l'identification des possibilités de réemploi du site au profit d'activités de service public de l'Etat et selon quelles conditions (ex : locaux pour le Service national universel (SNU), etc.) ;
- une valorisation du bien dans le cadre de politiques publiques (logement social ou intermédiaire, établissement de santé, résidences pour personnes âgées, etc.) ;
- l'engagement d'une nouvelle procédure de cession ou la mise en place d'un bail emphytéotique autour d'un nouveau projet.

Sur la base de ces hypothèses, la proposition d'une méthode de travail, au travers par exemple d'un appel à manifestation d'intérêt, sera envisagée. Elle devra être bâtie en concertation notamment avec les élus, pour dégager des consensus.

Le Secrétariat général du MASA et la DIE se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision sur la situation précise du dossier de cession du site de Grignon.

Vous voudrez bien nous rendre compte avant la fin 2023 de l'avancement de la mission que nous vous confions aujourd'hui.



Sylvain MAESTRACCI



Damien IENTILE